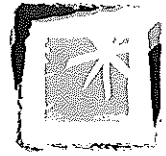


N° DEL/2025-094

Communauté de Communes



Ventadour Egletons Monédières

Séance du 29 septembre 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 23 septembre 2025****PRESENTS (34)**

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnould, M. MALISSARD Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Convention avec les porteurs d'action dans le cadre du groupe local Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) Corrèze Ventadour

M. le Président rappelle au Conseil qu'en lien avec sa politique d'accompagnement aux familles, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières apporte un soutien aux associations du territoire dont l'action s'inscrit dans une dynamique et une échelle intercommunale suffisante.

Depuis l'année 2023, la coordination du groupe local du REAAP est assurée par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes. Ainsi, l'appel à projet a été soumis aux partenaires financiers (CAF, MSA et Conseil Départemental de la Corrèze) par la Communauté de Communes pour l'ensemble des acteurs du REAAP groupe local Corrèze Ventadour. L'appel à projet 2025 est constitué de 4 actions portées par :

- Action 1 : Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières
- Action 2 : Association Educ'Coeur
- Action 3 : Mairie d'Egletons
- Action 4 : Association Maîtrise de la Langue et Aide Personnalisée (MLAP)

Les subventions accordées par les partenaires financiers ont été versées à la Communauté de Communes. Il est nécessaire de redistribuer la part des partenaires porteurs d'actions sur présentation des justificatifs financiers.

M. le Président expose au Conseil les termes de la convention de partenariat avec les acteurs du REAAP porteurs d'actions pour l'année 2025 et annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conventions de partenariat,
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 30 septembre 2025**

Le Président,


Charles FERRÉ
Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26